

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UN « CORPUS » D'IMPRÉCATIONS MAGIQUES ٧

Nous venons bien tard pour parler d'un ouvrage qui a déjà sa place marquée parmi les bons travaux de notre époque sur l'histoire des religions et les antiquités privées. Mais précisément cet ouvrage n'est pas de ceux qui vieillissent. Superflu pour la réputation de l'auteur, un compte rendu ne sera peut-être pas inutile pour certains lecteurs de la *Revue*.

On a trouvé par centaines, dans tous les pays de civilisation gréco-latine, des lamelles de plomb sur lesquelles sont gravées des formules magiques d'exécration. Celles de ces *tabellæ defixionum* qui ont été découvertes en Attique ont été publiées et commentées par M. Wuensch dans un supplément du *Corpus inscriptionum atticarum* (au nombre de 183; M. Audollent a fait le même travail pour toutes les autres parties du monde antique. Un grand nombre des 305 documents dont il donne le texte (surtout parmi les 92 de provenance africaine)² ont été déchiffrés par lui. Pour apprécier à leur juste valeur la patience et le dévouement scientifique qu'exige un labeur pareil, il faut avoir vu de près ces petits rouleaux qui sortent de terre écrasés, rongés, et qui, une fois dépliés par des mains prudentes, présentent à l'œil un gribouillage en mauvaise cursive, légèrement et maladroitement incisé. Celui qui veut en tirer quelque chose est forcé de recourir, non pas seulement à la loupe, mais à tous les procédés qui peuvent aider la vue directe, lumière rasante ou photographie. Il y a des lettres dont il doit pour ainsi dire faire le siège et qu'il conquiert au prix de longs efforts une par une.

L'édition ainsi obtenue est à peu près définitive. La description des

1. Aug. Audollent, *Defixionum tabellæ. quotquot innotuerunt tam in græcis Orientis quam in totius Occidentis partibus, præter atticæ in Corpore inscriptionum atticarum editas*. Lutecie Paris., 1904, in-8, cxxviii-568 pp.

2. Depuis la publication du livre de M. Audollent on a trouvé de nouvelles *tabellæ* à Sousse (voir A. Grenier, *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, XXV, 1905).

monuments est précise et claire. Les explications nécessaires sont fournies chaque fois qu'elles ont une certitude suffisante. Les aveux d'ignorance ne sont pas remplacés, comme il arrive trop souvent, par des hypothèses fantaisistes. Tout est fait avec un soin méticuleux et une absolue sincérité. Peu de taches à signaler¹. Avant tout, M. Audollent a donc forgé un excellent instrument de travail. Son *Corpus* est d'autant plus maniable, que les recherches, à quelque point de vue qu'on se place, sont singulièrement facilitées par une série d'*indices*. On y trouvera bien souvent sa besogne à moitié faite ; car tout y est classé à la fois par ordre alphabétique et par ordre géographique, les noms d'hommes et de femmes, les métiers, les noms de chevaux, les noms de démons et de dieux, les motifs et les formules d'exécration, les particularités grammaticales et paléographiques, topographiques et chronologiques, etc.

Mais, de plus, M. Audollent a tenu à présenter lui-même, dans une longue préface, la plupart des conclusions qui se dégagent de tous ces documents. Il est revenu à une question qu'il avait déjà traitée en 1903 dans les *Mélanges Boissier*, la distinction entre la *devotio* et la *defixio*. Tandis que la *devotio* peut se faire à ciel ouvert avec l'assistance du prêtre, en vue d'un intérêt privé ou public, et qu'elle porte le plus souvent sur le sujet même qui la prononce, l'auteur de la *defixio* agit dans les ténèbres, par des voies occultes, jetant dans un puits ou dans une tombe son mystérieux appel aux puissances souterraines, se faisant parfois aider par le sorcier, mais cherchant toujours à obtenir un avantage égoïste par un effet lâchement produit sur une personne désignée. Peut-être la définition de la *defixio* eût-elle été bien éclairée par le rapprochement immédiat des formules avec les figurines à envoûtement, les *Rachepuppe*, étudiées p. LXXV-LXXVII. La *defixio* romaine c'est la $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\delta\epsilon\iota\sigma\iota\varsigma$ grecque, parce qu'il s'agit de clouer ou de lier l'être sur lequel on veut opérer, comme on cloue ou qu'on lie la poupée qui le représente. M. Audollent distingue quatre emplois principaux de ces armes magiques qu'on fourbissait dans l'ombre. On s'en servait : 1° contre l'adversaire avec qui l'on était engagé dans un procès et qu'on voulait réduire à l'impuissance ; 2° contre le voleur qu'on voulait contraindre par une force secrète à restituer les objets dérobés ; 3° contre le rival dont on voulait détourner la personne aimée ; 4° contre le cocher qu'on voulait empêcher de remporter la victoire dans les jeux du cirque. La coutume et ses différentes applications ont eu plus ou moins de vogue selon les pays. Dans la Grèce, où elle fait son apparition au ve siècle avant J.-C. et où elle semble effectivement avoir pris naissance, elle a surtout pour objet de mettre les génies infernaux au service des plaideurs qui se défient de la justice ou des gens lésés par un inconnu et qui ne peuvent demander satisfaction aux magistrats :

1. Je signalerai à titre d'exemples, quelques erreurs de détail. Le n° 2 n'a pas pour objet la non-restitution de vêtements prêtés (le nom de l'emprunteur serait exprimé), mais un vol de vêtements au bain, comme le n° 4 B. C'est à une femme qu'en veut, au n° 5, la pauvre Prosodion abandonnée par son mari, et $\tau\iota\varsigma$, aux lignes 2 et 8, est pour $\tilde{\eta}\tau\iota\varsigma$ (comme au n° 10), non pour $\delta\sigma\tau\iota\varsigma$. Les fautes d'impression sont rares (à la page 133, avant-dernière ligne, au lieu de *confici* lire *conjiçit*).

il y a là un trait de mœurs ethnique, l'acharnement des haines privées, l'ardent désir de la vengeance. Dans l'ensemble des autres pays, l'usage de la *defixio*, se répandant de proche en proche pour durer jusqu'au III^e ou au IV^e siècle après J.-C., a un caractère moins exclusif. Il faut cependant faire une exception pour Rome et pour les villes africaines, Carthage et Hadrumète. Là c'est la passion du cirque qui devient prédominante et porte aux excès les plus féroces.

On voit que les documents édités et interprétés par M. Audollent fournissent une précieuse contribution à la science des religions, à la sociologie et à l'histoire. Ils nous montrent comment la magie orientale a gagné les pays occidentaux, pour s'y perpétuer sous des formes souvent immuables. Ils nous font pénétrer dans ces bas-fonds de la société antique qui furent toujours prêts à recevoir toutes les superstitions. Ils nous révèlent, dans l'universelle diffusion de l'hellénisme, au-dessous des grandes idées qui avaient prise sur l'élite, les croyances et les sentiments qui envahissaient les âmes de la masse ignorante.

GUSTAVE GLOTZ.

LES PROCÈS-VERBAUX

DES COMITÉS D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE DE LA CONSTITUANTE

Avec les procès-verbaux du Comité d'Agriculture et de Commerce de la Constituante¹, c'est un recueil de toute première importance qui vient prendre place dans la littérature économique de la Révolution. Parmi les volumes parus dans la jeune et déjà riche collection à laquelle il appartient², il n'en est aucun, certainement, qui le dépasse en intérêt et en portée.

C'est que, dans ses huit cents pages compactes, ce qui revit pour nous, c'est réellement toute la vie économique de la France à la fin du XVIII^e siècle. Cela, non point sous forme de tableau savamment composé, de résumé didactique, d'abrégé; il ne faut chercher rien de tel dans les *Procès-Verbaux*. L'ordre du jour des séances du Comité n'était pas établi d'avance avec rigueur. A chaque réunion, l'Assemblée écoutait un certain nombre de rapports de ses membres sur des mémoires reçus antérieurement; puis le courrier était dépouillé; il consistait en lettres, mémoires

1. *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*, p. p. le Ministère de l'Instruction publique : *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de Commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, publiés et annotés par F. Gerbault et Ch. Schmidt. Tome I^{er}, *Assemblée constituante*, première partie, 2 septembre 1789-21 janvier 1791. Paris, Imprimerie Nationale, 1906, 775 pp. in-8.

2. Volumes dont il a précédemment été rendu compte dans le numéro d'avril 1907 de la *Revue de Synthèse* (t. XIV, 2).

ou requêtes adressés directement au Comité ou à lui renvoyés par l'Assemblée nationale. Rien de plus divers que ces documents : il en venait sur toutes questions, de toute espèce de citoyens et de tous points du territoire ; les uns, sérieux et développés ; les autres, courts et naïfs ; des élucubrations de fous et des études consciencieuses de savants ; des idées d'avenir et des rêveries insensées. Pêle-mêle, au hasard des envois et des lectures, les procès-verbaux enregistrent tout cela ; et c'est ce désordre même qui accroît l'intérêt puissant du recueil. Au travers de ses pages, on sent le fourmillement d'une vie en plein travail ; et, en vérité, il est peu de dépouillements plus suggestifs que celui de ce gros livre touffu, mal aéré, dépourvu de tables encore et d'index¹, où défilent à la suite, sous les yeux du lecteur, sans plan, sans méthode, sans règle, les questions les plus variées de législation commerciale, de pratique rurale, d'organisation industrielle.

A qui voudrait désormais se mettre rapidement au courant de la nature des problèmes qui se posaient au début de la Révolution et de la diversité contradictoire des solutions qu'on y proposait, on ne saurait sans doute conseiller de meilleure lecture que celle du recueil de MM. Gerbaux et Schmidt. Il n'en est point non plus qui donne mieux l'idée de ce que fut l'immense et féconde collaboration de la nation entière à l'œuvre d'organisation entreprise alors. Il pourra être curieux plus tard, à ce point de vue, lorsqu'auront paru les tables annoncées, d'essayer de définir dans quelle mesure, assez inégale semble-t-il, les diverses régions de la France et les citoyens des diverses professions manifestèrent, par des communications au Comité, l'intérêt qu'ils prenaient à ses travaux. Il sera curieux également de noter, s'il y a lieu, les caractères différents de ces communications aux différentes époques, leurs variations chronologiques. Il n'est même pas jusqu'aux inventions saugrenues, communiquées par des citoyens hasardeux, qui n'aient leur intérêt et qui ne nous renseignent à leur manière sur les préoccupations générales de la nation aux divers moments de la Révolution. Mais ce qui frappe surtout dès ce premier livre, c'est l'ardente passion avec laquelle les paysans suivent l'œuvre entreprise, se hâtent d'en profiter lorsqu'elle sert leurs intérêts immédiats, la rejettent lorsqu'elle les lèse ; c'est surtout la profondeur de leurs divisions, la violence avec laquelle éclate et se manifeste presque à chaque page le conflit entre gros et petits paysans, entre ouvriers agricoles et cultivateurs propriétaires, entre laboureurs et manouvriers, pour parler le langage des mémoires. Insistons un peu sur ce point, tout au moins, puisque nous ne pouvons songer à passer ici en revue les multiples questions que soulève ce gros livre².

1. A la fin du recueil qui comprendra, en plusieurs volumes, l'ensemble des procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce des trois assemblées révolutionnaires, les éditeurs nous promettent une table générale alphabétique des noms de personnes, de lieux et de matières.

2. Sur l'intérêt qu'il peut offrir pour les géographes, renvoyons le lecteur à l'intéressante étude de M. A. Demangeon, publiée dans le numéro du 15 mai 1907 des *Annales de Géographie*.

Un citoyen des environs d'Autun écrivait, en juillet 1790, au Comité « que ni lui, ni les laboureurs ne comprenaient rien *aux papiers* (ce sont ses expressions, constate l'auteur du procès-verbal), que l'Assemblée envoie en province ¹ ». Aux papiers, peut-être, quelquefois ; mais, avec un réalisme admirable, les laboureurs savaient parfaitement ce qu'ils voulaient, et ils le voulaient fortement : la difficulté, c'est qu'ils ne voulaient pas tous la même chose... Feuilletons les procès-verbaux. Ce sont partout les mêmes antagonismes et les mêmes doléances. Il n'y a pas une classe paysanne ; il y en a deux, qui se haïssent et se combattent âprement. L'une possède la terre, l'autre n'a que la force de ses bras qu'elle loue ; l'une moissonne et vendange, l'autre glane et grappille ; l'une vit sous la tuile, dans des maisons solides ; l'autre, sous la paille, dans des chaumières.

Écoutons les doléances. Ce sont les habitants de Saint-Vaast, Néry, Saintines et autres, dans l'Oise, qui demandent à l'Assemblée de rendre une ordonnance pour « permettre aux pauvres particuliers de prendre les chaumes, attendu que les laboureurs peuvent bien leur en passer puisque la plus grande partie de leurs bâtiments sont couverts en tuile ² ». Et ils ajoutent : « Les *laboureurs* ont tous les avantages sur les *particuliers* ; ils ont le pâturage pour leurs bestiaux ; ils font manger toutes les haies et bois des particuliers ; ils vont dans les prairies sitôt qu'elles sont fauchées ; en sorte qu'ils ont tout et ces pauvres particuliers n'ont rien pour faire vivre leurs vaches ; et ils les privent encore des chaumes... » Cette question des chaumes revient sans cesse : voici les habitants de Ribémont dans l'Aisne, qui se plaignent, eux aussi, de ce que « les laboureurs ne se conforment pas aux arrêts et règlements qui ordonnent que les blés seront sciés à trois pieds deux pouces, et de ce que, au contraire, ils les fauchent comme l'herbe des prairies, ce qui empêche les habitants de se procurer de quoi couvrir leurs maisons ³ ». De même encore, les pauvres de Tugny, Bray, Lavesne, Artemps, etc., toujours dans l'Aisne, se plaignent de ce que les laboureurs « les empêchent de chaumer et glaner comme ils l'ont toujours fait ⁴ ».

Le glanage aussi leur tient à cœur ; ce ne sont que plaintes sur la rapacité des riches. A Berzu-la-Forêt, élection de Lyons, département de Rouen, les laboureurs spolient « les pauvres et mendiants », en faisant glaner par leurs domestiques et en mettant les bestiaux aux champs sitôt les grains mis en javelle ⁵. A Morville, près de Pithiviers, la municipalité

1. P.-V., p. 411.

2. P.-V., p. 31 et n. 2.

3. P.-V., p. 394. Pourquoi mettre un *sic* après *sciés*? C'est le terme propre, qui s'explique par l'usage de la faucille.

4. P.-V. p. 445.

5. P.-V., p. 478. Doléances analogues, p. 464, 498, etc. P. 542, projet de réglementation du glanage.

fait défense de glaner avant le soleil levé¹; mais le maire et le procureur envoient d'avance leurs domestiques aux champs, et, quand les pauvres viennent, tout est enlevé.

Autre question : celle des grosses fermes. C'est un mémoire présenté à l'Assemblée Nationale par la Société royale d'Agriculture, et dont l'auteur se plaint de la liberté qu'ont les laboureurs « de réunir plusieurs fermes sous la main d'un seul² ». Et il cite l'exemple de son village, composé en 1740, de trente-six maisons bien entretenues et de quatre fermes occupées par quatre laboureurs; mais, depuis environ vingt-cinq ans, les quatre fermes sont aux mains d'un seul laboureur; les paysans ne trouvent plus à établir leurs fils et il reste maître du prix de la main-d'œuvre. Résultat : il n'y a plus, dans le village, « qu'une vingtaine de chaumières en mauvais état, et ceux qui les habitent sont très malheureux ». Mêmes faits, mêmes doléances, dans un mémoire venant de Crépy³; plaintes identiques des officiers municipaux de Rogny, département d'Auxerre, demandant que trois domaines « qui ont été réduits en simples manœuvreries, au désavantage général des citoyens, soient rétablis en labourages⁴ ». Sur cette question et d'autres analogues, les textes, les mémoires, les requêtes ne se comptent pas⁵.

Partout ainsi s'accuse la distinction et l'antagonisme des riches et des pauvres, des ouvriers et des laboureurs, des salariés et des propriétaires⁶. Nulle part, de façon plus curieuse et plus nette, que dans la double question du partage des communaux et des droits de parcours. Le partage des communaux : voilà le gros problème, dont la solution divise les villages et dont, à chaque page presque des procès-verbaux, il est question. Pas de jour qui n'apporte au Comité sa ou ses lettres de communes rurales, demandant le partage des biens communaux, dénonçant, au contraire, ses mauvais effets, ou demandant encore la marche à suivre pour leur bornage⁷. C'est que la terre, la terre arable, manque. On s'en aperçoit bien aux innombrables projets de dessèchement des marais, de défrichement des landes, de mise en valeur des Solognes et des Brennes, qui ne cessent d'éclorre de tous côtés⁸; on s'en aperçoit encore aux demandes de suppression ou de rétrécissement des chemins à travers champs, de démolition des *rives* qui divisent les terres⁹ : on le voit enfin à la passion que mettent les pauvres, les manœuvres à demander, à l'encontre des

1. P.-V., p. 512.

2. P.-V., p. 91 et n. 2.

3. P.-V., p. 134 et n. 7.

4. P.-V., p. 331. Sur fermiers et métayers, p. 239 et n. 2.

5. P.-V., p. 218-292 et n. 2, 304, 323, 327, etc.

6. P.-V., p. 443 : adresse de la société des moissonneurs de diverses provinces, réunis dans le village de Messy-en-France et se plaignant des abus des fermiers qui les forcent à travailler à un taux dérisoire.

7. Sur ce dernier point, P.-V., p. 441, 744 etc.

8. Projets qui, d'ailleurs, avaient un double intérêt. Si on manquait de terre en effet, on manquait aussi de travail pour les ouvriers. C'est ce qu'expose nettement une lettre de Bailly du 7 septembre 1790 (P.-V., p. 538, n. 2).

9. P.-V., p. 443.

laboureurs, le partage des communaux qui leur donnera du moins un lopin de terre. Mais, contre ce partage, les riches, les laboureurs s'insurgent. Ils s'efforcent de l'empêcher, le déclarent inutile, ou encore soulèvent des difficultés quant à sa réalisation : le fera-t-on par parties égales ou proportionnellement aux charges de chacun ? Et voilà dans les villages des conflits ouverts qui ne s'apaiseront pas de sitôt¹.

En même temps, les mêmes pauvres, les mêmes manouvriers, qui réclament la suppression par allotissement de ces pâtures pour tous qu'étaient les communaux, avec une âpreté sans pareille revendiquent leurs droits de parcours sur tous les héritages, renversent haies et clôtures pour faire passer et paître leurs vaches. C'est là qu'on voit, contrairement à ce que prétendait le Bourguignon des environs d'Autun, que les paysans comprenaient admirablement, quand ils le voulaient et dans la mesure où ils y avaient intérêt, les « papiers » de l'Assemblée. Dans ces questions de parcours et d'usage, si complexes, si embrouillées parfois (comme dans ces villages bressans du Jura, où avaient lieu de si curieuses pratiques d'échange annuel entre les habitants²), les riches n'avaient pas été longs à comprendre le parti qu'ils pouvaient tirer de certaines décisions de la Constituante, et à tenter de soustraire leurs champs au parcours. Et les pauvres, eux aussi, entendirent très bien les « papiers » à regarder faire les laboureurs. Sur ce point, encore, ce furent de violents, de durables conflits, qui dressaient les deux classes l'une en face de l'autre³.

Faits connus déjà, sans doute. Mais, dans le recueil que nous étudions, on les saisit d'ensemble, avec une force, une netteté, une fréquence singulière. Ils n'y sont pas groupés, ni classés. Ils s'y manifestent pour ainsi dire spontanément, en même temps qu'une infinité d'autres faits concomitants. Et cela même, cela encore les rend pour nous plus caractéristiques et plus vivants.



Devant cet amas de richesses qu'ils nous offrent, on aurait mauvaise grace à marchander à MM. Gerbaux et Schmidt une reconnaissance bien méritée. Il faut cependant, en terminant, formuler quelques réserves sur la façon dont ils ont cru devoir annoter leur texte.

Ils ont pensé, nous disent-ils dans leur Introduction, qu'il serait inté-

1. Les exemples sont innombrables. Cf. en particulier, les protestations des laboureurs de Beuveille près Longuyon contre les manouvriers (p. 239 et n. 4); le grand conflit entre les riches et les pauvres de Billy, près Verdun en Lorraine (p. 349, 389, 90, 91); la résistance des laboureurs de Pareid près Etain à la mise en labour d'une partie du paquis de la commune (p. 303) etc. Toutes les localités précédentes sont situées dans la même région.

2. P.-V., p. 549, n. 4. Il faut lire *Sellières* et non *Teillières*.

3. La question des regains en particulier était une source de difficultés perpétuelles. Sur les relations entre la jachère et le droit de parcours qui en faisait une sorte d'institution imposée par la loi, cf. p. 352.

ressant de retrouver quand faire se pourrait, les mémoires, pétitions et requêtes dont les Procès-Verbaux ne donnent qu'une analyse sommaire. Laissant aux travailleurs locaux le soin de se procurer ceux de ces documents qui furent renvoyés par le Comité aux départements, ils ont borné avec raison leurs recherches aux Archives Nationales et ont été assez heureux pour mettre la main sur environ un quart des pièces mentionnées dans leur premier volume. Il faut les remercier de ces fouilles heureuses. Elles s'imposaient en effet. Les éditeurs d'un tel recueil devaient les entreprendre et les mener à bien ¹.

Mais ils devaient encore, puisque éditeurs et non pas seulement imprimeurs, accomplir une autre tâche : lever pour les lecteurs un certain nombre de difficultés premières, et leur rendre les documents publiés aussi accessibles que possible. C'était ici que commençaient à se poser des problèmes délicats. Voilà un volume qui contient des textes relatifs à toutes les provinces de la France, à toutes les formes de l'activité agricole, pastorale, industrielle et commerciale du royaume à la fin du XVIII^e siècle ; dans ses huit cents pages, ce sont toutes les usines, toutes les manufactures, tous les étangs, les forêts, les cultures, les ports de mer et les villes fluviales, les colonies même et la flotte marchande du pays qui défilent devant nous tour à tour, avec les mille problèmes que soulève leur vie. Les éditeurs doivent-ils se proposer de dresser, à propos de chaque forge, de chaque mine, de chaque filature, de chaque vignoble ou de chaque canal un dossier bibliographique qui contienne les titres et références de tous les ouvrages où le lecteur pourra trouver sur le passé, le présent et l'avenir de l'exploitation ou de l'établissement en cause des renseignements utiles ? En aucune façon, la chose est évidente. Pourquoi faut-il que par moments, les éditeurs de notre recueil paraissent ne point s'en être rendu compte ?

Prenons quelques exemples. Ils abondent. Voici (p. 483) trois docteurs en médecine qui, au mois d'août 1790, se plaignent de l'ignorance des chirurgiens. Ceci fait immédiatement penser MM. G. et S. à un chirurgien du XIV^e siècle, Henri de Mondeville, « un des précurseurs de la méthode antiseptique » à ce qu'il paraît, lequel « plaçait son art au-dessus de la médecine et voulait que le chirurgien fût en même temps médecin ». Et nous voilà invités, toujours à propos du mémoire de nos trois docteurs, à « voir *la Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, publiée par le D^r A. Bos, etc... » La référence est donnée tout au long. Mais nous pouvons bien assurer les éditeurs que nous n'avons aucune envie de nous en servir et que nous nous moquons sans vergogne de Henri de Mondeville et de sa chirurgie. Car s'il fallait faire défiler toute la liste des chirurgiens qui ont « placé leur art au-dessus de la médecine », nous y aurions quelque peine ; et puis, ce « précurseur », en vérité, nous semble annoncer ses évangiles d'un peu trop loin.

1. De même, remercions les éditeurs des utiles renvois qu'ils font assez souvent à des documents d'archives concernant telle usine, telle industrie, telle forme de l'activité commerciale à la fin du XVIII^e siècle. (Cf. p. 4, n. 3 ; 27, n. 1 ; 59, n. 1 ; 107, n. 4, etc.)

Voilà dix lignes perdues sans profit, dans une publication où la place doit être soigneusement ménagée. Elles ne sont pas les seules. Tout le monde connaît le recueil des *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, publiés par M. G. Fagniez. C'est un petit livre pédagogique excellemment composé. Mais on peut en apprécier les mérites et trouver cependant un peu intempestifs les renvois qu'y font les éditeurs des *Procès-Verbaux*. S'agit-il d'un décret conservant à la municipalité de Paris le soin de veiller à l'exécution des ordonnances de police concernant les boucheries ? Vite, nous voici gratifiés en note d'une petite dissertation sur des mesures administratives de 1416 et même sur « une ordonnance du prévôt de Paris de 1395, fixant pour les tisserands comme pour les ouvriers du bâtiment la durée de la journée de travail »¹. Pour plus amples détails, on nous prie de recourir aux *Documents* de Fagniez. Et c'est une récidive : car quelques pages auparavant², mention étant faite dans un procès-verbal d'une mine du Lyonnais, les éditeurs, devançant aimablement notre curiosité (non sans peut-être l'égayer quelque peu), nous renvoyaient déjà aux mêmes *Documents* de Fagniez, si par hasard l'fantaisie nous prenait de savoir comment, au xv^e siècle, les mines du Lyonnais étaient exploitées.

« Dans l'historique d'une question, écrivent dans leur *Introduction* MM. G. et S., *parfois* nous avons rappelé les souvenirs du moyen âge comme *parfois* nous avons poussé jusqu'à nos jours³. » Pourquoi *parfois* et non *toujours* ou *jamais* ? La formule est inquiétante dans son arbitraire. Mais elle ne pouvait pas ne pas l'être. On ne voit pas aujourd'hui deux érudits, quels qu'ils soient, chargés de publier un texte comme celui des *Procès-Verbaux*, ne disposant pour l'annoter que d'un temps réduit et d'un espace limité et se donnant pour tâche de faire l'*historique* des milliers de questions que soulèvent leurs documents. Cet historique, qu'ils n'aient pu le faire que parfois, au gré de leur fantaisie et au hasard de leur érudition, très incomplet forcément, très insuffisant⁴, ce n'est pas du tout ce que nous leur reprochons. Non, c'est simplement ceci qu'à notre avis, en se permettant ces excursions rapides à travers le moyen âge et l'époque contemporaine, en se proposant de nous donner « l'historique »

1. P.-V., p. 533.

2. P.-V., p. 503.

3. *Introd.*, p. xxiv. C'est nous qui soulignons « parfois ».

4. Il arrive par exemple qu'à propos d'un mémoire se plaignant de la mauvaise qualité du sel de Salins, ils citent (p. 647, n. 3) le travail de Prinnet sur les *Salines de Salins* — travail qui s'arrête au seuil du xvii^e siècle — alors qu'un Comtois recourra de suite au *Mémoire* de Montigny sur les *Salines de Franche-Comté, les défauts des sels en pain qui s'y débilent et les moyens de les corriger* (*Mém. Acad. des Sciences*, 1762. Paris, 1764, in-4). Ou encore, ils font des recherches dans la *Bibliographie* de M. de Lasteyrie pour trouver des indications sur l'établissement de l'horlogerie à Besançon en 1790, alors que les travaux importants sur la question ne sont pas des articles de revues savantes (p. 454, n. 1). Nous ne leur en faisons pas un grief. Mais nous devons constater qu'il n'y a pas un érudit au courant de l'histoire économique d'une de nos anciennes provinces qui ne puisse relever dans les annotations de MM. G. et S. cent oublis, cent à peu près inévitables de ce genre.

des questions, comme ils disent, ils sortent assurément de leur tâche d'éditeur.

Et cependant, cette tâche par elle-même est suffisamment lourde et difficile ; point n'est besoin de la compliquer encore. Elle est d'abord de faciliter pleinement l'intelligence littérale du texte — c'est-à-dire de donner le sens des termes techniques ou désuets que renferme ce texte (et à ce propos, dans les volumes suivants, quelques progrès peut-être pourraient être réalisés ¹). Elle est ensuite d'identifier soigneusement les noms rencontrés : noms de personnes quand il y a lieu, c'est-à-dire surtout quand ces personnes sont citées dans les Procès-Verbaux à propos d'une question sur laquelle elles ont légiféré ou publié — noms de lieux ensuite, et ici, il nous faut formuler un regret. Les éditeurs, à partir de la page 365 du recueil, ont renoncé à indiquer l'arrondissement et le canton pour toutes les localités « uniques de leur espèce » dans un département, ce qui veut dire sans doute « uniques de leur nom ». Mais d'abord, il faudrait s'entendre sur « localité » et savoir si MM. G. et S. prennent ici ce terme comme synonyme de « commune ». Ensuite, la décision prise nous paraît peu justifiable et vraiment regrettable. L'indication du canton et de l'arrondissement a sa valeur. Un géographe a dit déjà aux éditeurs l'intérêt de leur recueil pour ses études propres. Or, c'est précisément un intérêt géographique que nous trouvons aux précisions topographiques négligées par MM. G. et S.

Voici par exemple un mémoire sur une question de pâture. Les éditeurs rencontrent dans leur texte un nom de lieu quelconque — soit celui du village de *Rye*. S'ils nous disent simplement que ce village est dans le département du Jura — nous voilà bien peu renseignés. Car le département du Jura — comme la plupart des départements français — s'étend sur deux ou trois grandes régions naturelles entièrement différentes les unes des autres. S'agit-il d'une commune des environs de Saint-Claude et de Morez — et par conséquent de pâturage de montagne — ou d'une commune bressane — et par conséquent de prairies basses et humides ? La question est d'importance. Si les éditeurs ajoutent au nom du département : canton de Chaumergy, arrondissement de Dole, nous voici renseignés de suite. Car nous ne savons pas où est Rye ; mais nous savons tous où se trouve Dole. Or, il ne faut qu'un dictionnaire Joanne, au besoin

1. L'annotation ne fait pas toujours bien corps avec le texte. Par ex., p. 411, les habitants d'un village de Saône-et-Loire demandent que chaque propriétaire ait droit « de faire champoyer ses prés après la première herbe levée ». Nous apprenons en note que « par *champoyance* il faut entendre le droit de faire paître les bestiaux dans les bois seigneuriaux ». Ceci d'après Godefroy, l'auteur du *Dictionnaire*, que nous ne savions pas faire autorité en matière de pratique rurale (ni même toujours en fait de vocabulaire, car la forme *champoyance* est rare et nous ne l'avons jamais rencontrée ; on dit mieux *champoy*). Mais comment les éditeurs n'ont-ils pas vu que la définition de Godefroy était absurde ? Le texte qu'elle prétend nous expliquer le crie assez haut ; il n'est aucunement question de pâturage dans les bois, pas plus ici que p. 446, p. 469 etc. où nous retrouvons notre mot *champoyer* sans que fort heureusement MM. G. et S. jettent à nouveau le trouble dans notre esprit en reproduisant leur note malencontreuse.

un dictionnaire des Postes sous la main ; en deux secondes, le renseignement pourrait nous être donné par MM. G. et S. Ils ne craignent point le travail, puisqu'ils s'en imposent de supplémentaire. Et si c'est la place qui leur manque — qu'ils en fassent au nécessaire en supprimant le superflu.

Maintenant, s'ils tiennent absolument à nous obliger, et si, non contents de nous livrer un texte parfaitement accessible, ils veulent encore nous documenter sur les problèmes que ce texte soulève, nous les priions de remarquer qu'en accrochant de temps à autre une fiche bibliographique à un paragraphe des *Procès-Verbaux*, ils n'atteignent aucunement leur but. Nous avons dit par exemple combien étaient nombreuses, dans ce premier volume, les lettres et les requêtes relatives aux biens communaux. Or, au beau milieu du recueil, p. 315, dans une note, nous nous voyons renvoyés au travail sommaire mais utile de Graffin sur les *Communaux*. Pourquoi cette note à cet endroit ? Il a été question bien souvent déjà, avant la page 315, de communaux, de pâtures communes, de triage, de partage ¹, sans que les auteurs aient cité Graffin. Il en sera question bien souvent encore, après la page 315, sans qu'ils y renvoient davantage. Or, leur recueil n'est pas un ouvrage qu'on lit. C'est un répertoire qu'on consulte. Ou bien la note leur paraît surperflue : qu'ils la suppriment. Ou bien ils y tiennent, la croyant utile ; qu'ils la placent dans ce cas en un endroit tel qu'elle puisse être utilisée par les travailleurs toutes les fois qu'ils trouveront mention de communaux ². Nous pensons, quant à nous, que mieux aurait valu, puisque les éditeurs voulaient nous offrir des indications bibliographiques, dresser en tête du volume une liste des sept ou huit grandes questions qui reviennent perpétuellement à l'ordre du jour du Comité — et, à propos de chacune d'elles, nous donner le titre de l'ouvrage de références le plus commode à consulter. On aurait pu y joindre l'indication des cinq ou six répertoires et des quelques bibliographies les plus indispensables à connaître. En particulier, la simple indication de la *Bibliographie des Travaux relatifs à l'Histoire économique de la Révolution* de M. Boissonnade, parue dans cette *Revue* même au cours de l'année 1905, aurait dispensé MM. G. et S. de

1. Cf. P.-V., p. 307, 303, 292, 285, etc...

2. Exemple analogue : P. 325, les éditeurs nous disent : « Sur cette question de la tenure et de la grandeur des fermes qui revient si souvent, voir Arthur Young et les livres cités de Sagnac et Lichtenberger. » Les livres cités ! Où ? Au bas de l'une quelconque des 324 pages précédentes... Que de place gagnée, que de difficultés levées, que de pertes de temps évitées au travailleur, si une bonne fois pour toutes, en tête du livre, après l'*Introduction* et avant le texte des *Procès-Verbaux*, MM. G. et S. nous avaient dit : pour le dessèchement, voyez de Dienne ; pour la Bretagne, recourez à Sée ; pour les Canaux, si vous tenez à savoir « que le Rhône entre Genève et Lyon comprend aujourd'hui 154 kilomètres navigables, avec un mouillage inférieur du reste à deux mètres à partir du Parc etc... » (p. 97, n. 1), servez-vous de la *Carte itinéraire des voies navigables*, ce qui nous dispensera de transcrire chaque fois des mentions de ce genre, à peu près dénuées d'intérêt pour nos lecteurs. Car ce qui les intéresserait davantage, ce serait de savoir les dates de réalisation des canaux projetés au temps de la Constituante, et c'est ce qu'on ne nous dit pas.

reproduire au bas de leurs pages une foule de titres disparates qu'on ne sait d'ailleurs jamais où ni comment retrouver.

Nous nous excusons de la longueur de ces remarques, de caractère tout pratique. Elles témoignent simplement du désir que nous avons de voir porter à son maximum d'utilité le labeur de MM. Gerbaux et Schmidt. Qu'ils se renferment peut-être un peu plus strictement dans leur tâche d'éditeurs ; qu'ils renoncent à un programme vraiment ambitieux et, ils le sentent bien eux-mêmes, impossible à réaliser ; qu'ils s'attachent de plus en plus au commentaire littéral, aussi approfondi que possible, de leur texte en s'interdisant des promenades trop rapides en dehors du xviii^e siècle ou de l'époque révolutionnaire, — et ils continueront à mériter la reconnaissance de tous les travailleurs par des efforts ingrats mais féconds.

LUCIEN FÉVRE.

M. Jean Réville, nommé professeur d'histoire des religions au Collège de France, a pris possession, le 17 avril, de la chaire que son père avait occupée pendant vingt-six ans. Sa leçon d'ouverture a paru dans la *Revue de l'Histoire des religions* (n^o de mars-avril, pp. 188-207). Nous tenons à en détacher et à en recueillir ici les pages suivantes :

« ...L'histoire est devenue aujourd'hui une science précise, science morale, bien entendu, qui n'a pas le privilège de pouvoir se livrer à l'expérimentation comme les sciences physiques et chimiques, mais qui repose cependant sur l'observation exacte des faits et en une certaine mesure sur l'expérience. Elle comporte la recherche et la collation de tous les documents qui se rapportent au sujet étudié, l'analyse minutieuse et précise de ces documents, que ce soient des objets matériels, des monuments, des inscriptions ou des textes littéraires. Ces témoignages doivent être étudiés par l'historien directement, dans leur langue originale, replacés autant que possible dans le milieu géographique, social et mental auquel ils ressortissent. Quiconque a fait des recherches historiques personnelles sait par expérience quel effort considérable de travail et quelle dépense de temps exige la moindre enquête historique menée suivant la méthode critique et les procédés techniques de la science moderne.

« Aussi la spécialisation du travail est-elle devenue de plus en plus nécessaire dans le champ des études historiques, comme dans tous les autres domaines de la science moderne et dans l'industrie elle-même. Plus une industrie se développe, plus elle se subdivise en spécialités. Non seulement il est impossible aujourd'hui à un seul homme d'étudier scientifiquement l'histoire de l'Extrême-Orient en même temps que l'histoire de notre moyen âge européen, parce qu'il faut pour ces deux ordres d'études historiques des préparations philologiques et des initiations érudites compliquées, absolument étrangères l'une à l'autre ; mais dans les compartiments mêmes de l'histoire où le travail, commencé depuis long-

temps, est déjà plus avancé, il devient de plus en plus indispensable de se spécialiser dans une case particulière. Ainsi, pour prendre un exemple sur un domaine qui m'est familier, je mets en fait qu'il est très difficile aujourd'hui à un historien ecclésiastique de faire des travaux originaux, de première main et conformes aux exigences de la science moderne, à la fois sur l'histoire des origines du christianisme, sur l'histoire de l'Église au moyen âge et sur l'histoire religieuse des pays chrétiens modernes. A combien plus forte raison est-il impossible au même travailleur d'étudier à la fois, d'une étude directe et personnelle, les religions de la Chine pour lesquelles il faut être un sinologue, celles de l'Égypte qui réclament un égyptologue et celles de l'Europe primitive qui réclament un celtisant ou un germanisant !

« Est-ce à dire pour cela qu'il faille renoncer à s'occuper de l'histoire des religions ? Je vous prie de croire que si telle était ma conviction, je n'aurais pas postulé l'honneur d'occuper cette chaire, malgré tout l'attrait que peut offrir l'admission dans la docte assemblée du Collège de France. La spécialisation toujours plus étroitement délimitée est assurément une des conditions de la production scientifique moderne, mais elle ne suffit pas à la science et tout particulièrement aux sciences morales. J'oserai même dire que, privée de tout contrepoids, elle aboutit sans doute à un enrichissement des connaissances, mais aussi à un appauvrissement de l'esprit humain. Vous avez peut-être connu tel de ces ouvriers d'industrie, qui, fort de son habileté consommée à accomplir telle ou telle opération technique, déclare volontiers que l'on pourrait très bien se passer des ingénieurs, parce que ceux-ci ne possèdent pas au même degré que lui le coup de main professionnel dans la partie dont il s'occupe. Faute de culture scientifique, ce spécialiste de l'industrie ne voit pas que si le perfectionnement dans l'exécution des pièces est nécessaire au progrès de la production, il ne se peut réaliser et il ne peut porter ses fruits qu'à la condition que des intelligences plus compréhensives coordonnent les divers éléments de la fabrication et la vivifient constamment par l'application des découvertes scientifiques ou industrielles, opérées ailleurs. En histoire, comme dans l'industrie, la spécialisation exclusive rétrécit singulièrement l'horizon et finit par fausser le sens de la réalité sous prétexte de la serrer de plus près. A côté des études minutieuses, directes et de première main, à côté des études *spécialisées*, il y a place pour d'autres travaux d'un caractère moins exclusivement analytique, pour des études synthétiques, qui relient les unes aux autres les données fournies par les recherches spéciales et les éclairent les unes par les autres, qui les mettent en valeur et leur restituent leurs véritables proportions en leur assignant leur place dans un ensemble plus important. Pour faire la carte d'un pays il faut évidemment, tout d'abord, des relevés topographiques nombreux, précis, opérés par une quantité de travailleurs localisés en des points spéciaux. Mais chacun de ces relevés topographiques locaux ne prendra sa valeur réelle qu'à la condition d'être juxtaposé aux autres, et la simple juxtaposition de ces morceaux de carte ne suffira pas encore à donner l'intelligence du relief de ce pays,

de la distribution des eaux, des variétés du sol et de toutes les conséquences que ces particularités locales entraînent pour la répartition des industries humaines dans ce pays. Il faudra pour cela que les relevés locaux soient non seulement juxtaposés, mais coordonnés et interprétés, c'est-à-dire qu'un travail de synthèse dégage de toutes ces analyses locales les enseignements qu'elles contiennent.

« En histoire, de même, il faut superposer aux reconstitutions locales et strictement limitées dans le temps, des coordinations de ces relevés historiques primaires, qui en dégagent la valeur et la signification, les rétablissent dans l'enchaînement des temps et dans la connexion des synchronismes d'où on les avait isolés afin de les mieux étudier. A l'histoire purement analytique, il faut joindre l'histoire synthétique, qui reconstruit avec les éléments de l'analyse, qui étudie ensuite les synthèses premières pour les grouper en synthèses plus générales. En termes plus simples il ne suffit pas de voir la réalité de près pour la bien connaître, il faut encore la voir de haut pour la bien comprendre. Et c'est cela, après tout, qui nous importe le plus. Il est intéressant à coup sûr de savoir exactement ce qu'a été Ramsès II et ce qu'a été Socrate, en eux-mêmes et pour eux-mêmes ; mais il y a ensuite quelque chose qui nous importe plus encore, c'est de savoir ce qu'ils ont été pour l'humanité, quelle est leur place et leur valeur dans l'évolution. Chaque être ne vaut réellement qu'en fonction de sa valeur humaine.

« Renoncer à l'histoire générale et synthétique, sous prétexte que seule l'histoire analytique et spécialisée permet une connaissance sérieuse et scientifique du passé, ce n'est pas seulement à mon sens une erreur, dans la mesure où je viens de montrer que leur concours est nécessaire à l'intelligence de la réalité, c'est encore nous priver de ce qu'il y a de plus intéressant et de plus instructif dans l'enseignement historique. L'histoire du droit, l'histoire de l'art, l'histoire des idées morales, l'histoire de la philosophie disparaîtraient de ce chef au même titre que l'histoire des religions. Sans doute nous avons à nous mettre en garde contre un retour offensif de l'histoire fantaisiste, toute d'intuition et d'éloquence, quand elle n'était pas toute de routine et de paresse, dont notre enseignement supérieur a pâti durant une partie du XIX^e siècle. Les recherches précises, spéciales, méthodiques, rigoureusement critiques, doivent rester la base même de nos études ; c'est là un fait acquis, l'évidence même pour quiconque a la moindre expérience du travail historique. Mais si, par réaction contre une erreur dont nous avons trop souffert, nous tombions dans l'extrême contraire, de ne plus considérer comme digne d'être objet d'enseignement que l'érudition toute pragmatique de la spécialisation à outrance, si nous perdions de vue que, dans l'intérêt même de l'histoire, il faut qu'elle soit une science de synthèse aussi bien que d'analyse, nous aboutirions suivant la forte expression du grand savant, de l'esprit universel que le Collège de France a eu la douleur de perdre récemment, à une véritable mutilation de notre enseignement supérieur. »

M. E. Clouzot a publié dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (section d'histoire et de philologie) un article intitulé *Histoire et Météorologie*, dont nous avons reçu le tirage à part (Paris, Imprimerie nationale, 1907, 24 pp. in-8); et il a fait sur le même sujet une communication à la Société d'Histoire moderne le 3 mars (*Bulletin*, n° 46, p. 240-242).

M. Clouzot fait observer que la conférence internationale de météorologie tenue à Innsbruck en septembre 1905 a « reconnu utile de rechercher dans les documents historiques des divers pays les renseignements sur les phénomènes météorologiques anormaux, tels que les inondations, les sécheresses, les hivers particulièrement rigoureux, etc. », et qu'il y a là pour les historiens un champ très vaste de recherches. Il donne la bibliographie des principaux travaux qui ont été déjà publiés dans cet ordre d'idées en France, pour aboutir à cette conclusion, que l'appui prêté jusqu'ici par l'histoire à la météorologie se réduit à peu de chose : « Quelques répertoires généraux datant d'un demi-siècle et plus, des articles à peine esquissés, des communications laconiques, enfin un très petit nombre de travaux honorables dus aux investigations de chartistes curieux. » « Ce n'est pas cependant que le sujet manque d'intérêt, ni que les matériaux soient rares. Annales, chroniques, journaux, livres de raison, actes administratifs, correspondance des intendants, registres paroissiaux, inscriptions, dessins même, toutes sortes de documents peuvent être mis à contribution. » M. Clouzot a montré — et à la Société d'histoire moderne on a insisté sur ce point — combien de précautions il faut prendre, quel sens critique il faut déployer pour utiliser des documents qui, souvent, sont très imprécis ou qui fournissent des renseignements à dessein inexacts. « Pour répondre dignement au vœu des conférenciers d'Innsbruck, a-t-il conclu, l'érudition moderne se doit à elle-même de dresser des répertoires scientifiques, où les phénomènes physiques de toute nature prendront place avec l'ordinaire appareil des publications sérieuses, bibliographie critique, annotation minutieuse, tables analytiques et onomastiques. Ce qui importe surtout, c'est que les efforts ne soient pas dispersés. Une commission mi-partie d'historiens et d'hommes de science ne pourrait-elle se constituer et aviser aux mesures à prendre ? Ne pourrait-on, par exemple, charger de jeunes chartistes de faire des dépouillements dans les régions soumises aux variations atmosphériques les plus accentuées et centraliser les fiches ainsi obtenues entre les mains d'un seul savant chargé de les mettre en œuvre ? »

M. Clouzot montre uniquement les services que l'histoire pourrait rendre à la météorologie. Il nous semble qu'il y aurait lieu de montrer les services que, par une sorte de choc en retour, l'histoire des phénomènes météorologiques rendrait à l'histoire de l'homme. Dans le grand développement que prennent les recherches d'histoire économique, et aussi l'étude des usages publics et privés, une connaissance plus complète et surtout plus suivie des phénomènes physiques du passé serait une contribution très précieuse. Et ainsi nous avons une double raison pour signaler ici l'intéressant travail de M. Clouzot.

Une Société de sociologie vient de se constituer à Vienne, sur laquelle nous sont parvenus un certain nombre de renseignements.

L'initiateur en est M. Rudolf Goldscheid — qui s'est associé, pour organiser la Société, MM. le Dr Max Adler, le Dr R. Eisler, le Dr M. Hainisch, le professeur Berthold Hatschek, le Dr Ludo M. Hartmann, le professeur W. Jerusalem, le professeur J. Redlich, et qui a trouvé immédiatement de nombreux concours. Le but de la Société est de travailler à déterminer le concept de sociologie et à promouvoir l'étude scientifique des faits sociaux. Les moyens seront : des conférences, cours et discussions sur des questions sociologiques ou connexes ; l'établissement de relations avec des sociétés similaires ; un appui prêté aux efforts qui tendent à la fondation de chaires de sociologie dans l'enseignement supérieur ; la création de sections pour l'étude spéciale de certaines tendances sociologiques ou de problèmes divers ; des publications ; l'organisation d'une bibliothèque spéciale.

La séance d'inauguration de la Société a eu lieu le 24 avril dans un amphithéâtre de l'Université de Vienne. M. Goldscheid a parlé des fins de la société. Puis M. Georg Simmel a fait une conférence brillante sur l'essence et l'objet de la sociologie. Cette conférence sera suivie d'un grand nombre d'autres : pour la saison prochaine, K. Lamprecht, R. Stammler, F. Tönnies, K. Breysig, L. Stein, W. Sombart, etc., ont promis leur concours.

Nous renouvellerons, à propos de cette Société nouvelle, les observations que nous avons faites précédemment à propos de la *Sociological Society* de Londres. De semblables initiatives sont louables en ce qu'elles favorisent la haute culture, la curiosité des problèmes historiques et sociaux ; elles permettent aux idées les plus diverses de se produire, de se confronter, de se vulgariser. Mais au point de vue d'une science rigoureuse, le profit est moins clair. Ces « sociétés de sociologie » réunissent les éléments les plus divers : « des professeurs, des avocats, des juges, des médecins, des étudiants, des commerçants, des hommes politiques, des représentants de conditions, professions et tendances politiques variées », c'est-à-dire des amateurs mêlés à des gens compétents et, parmi ces gens compétents, des penseurs ou savants d'opinions très divergentes. De là un éclectisme presque inévitable et un mélange — selon nous, fâcheux — des préoccupations théoriques et des préoccupations pratiques. — De petits groupes de savants attachés à l'application d'une méthode rigoureuse, comme les rédacteurs de *L'Année sociologique*, nous semblent, au point de vue de la science, engagés dans la bonne voie.

Les travaux du Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, qui s'est tenu à Liège en septembre 1905, ont formé un volume qui a paru, en 1906, à la fois à Paris (Champion), Bruxelles (Weissenbruch) et Genève (Jullien).

Quarante rapports ou mémoires ont été lus ou déposés dans les diverses sections, — littéraire, pédagogique, philologique et historique, sociale et juridique, — et beaucoup ont donné lieu à d'importantes discussions. Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'œuvre pédagogique et pratique de ce Congrès. Mais il convient de signaler les rapports et les discussions relatifs à la situation mondiale, pour ainsi dire, et à la force d'expansion actuelle de la langue française : H. Albert, *La langue et la littérature françaises en Alsace* ; M. Ansiaux, *La pénétration allemande en Belgique* ; H. Bigot, *La langue française et l'âme arabe* ; A. Bonnard, *Le français en Suisse* ; E. Bouchette, *L'état légal du français au Canada* ; R. Catteau, *La langue française et la question flamande en Belgique* ; J. Feller, *Le français et les dialectes romans dans le Nord-Est* ; A. Gugler, *Rapports sur les travaux du Cercle de conversation française de Nuremberg* ; G. Kahn, *Les lettres françaises en Alsace-Lorraine* ; H. Krains, *La littérature française en Belgique* ; F.-Z. Lillo, *Les chances et les moyens de pénétration du français dans l'Amérique du Sud, particulièrement au Chili* ; M^{me} Poirier, *La décroissance de la langue française dans le grand-duché de Luxembourg* ; L. Stuyck, *La langue française à Anvers* ; G. van Montagu, *Pourquoi fut fondée l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*. Mettons à part trois rapports d'un caractère très général : A. Métin, *Notes et documents sur la langue française et l'enseignement du français loin de France* ; F. Mallieux, *L'Universalité de la langue française : Progrès ou régression ?* A. Rey, *La langue française est-elle en régression dans le monde ?* — A ce sujet, les uns, parmi les membres du Congrès, se sont montrés optimistes, les autres pessimistes ; et M. Paul Meyer s'est demandé philosophiquement, « s'il est si malaisé de se mettre d'accord sur une question contemporaine, comment on peut arriver à connaître exactement la vérité sur les faits du passé ». Il semble que le français, comme langue usuelle, ait gagné ici, perdu là, mais que, comme moyen d'enseignement et de culture, il ait au moins conservé sa valeur. Il y a là un problème d'une très grande importance, et qu'il conviendrait de traiter par des recherches exactes, par des statistiques précises (M. Métin a fait un effort dans ce sens ; bien des orateurs n'ont donné que de pures impressions). Les concurrents de la France dans l'expansion mondiale, Allemands et Anglais surtout, ont l'avantage d'une natalité bien supérieure, et leur essor économique est menaçant pour notre influence. Une action surtout intellectuelle peut-elle suffire à contre-balancer les avantages matériels des nations rivales ? On conçoit aisément l'intérêt que cette question présente, même au point de vue de la science théorique de l'histoire ¹.

1. Signalons dans un tout autre ordre d'idées, une communication intéressante de M. G. Cohen, lecteur à l'Université de Leipzig, sur *l'organisation de la bibliographie dans le domaine de la littérature et de la philologie françaises*.

Le prochain Congrès international des sciences historiques aura lieu l'an prochain, du 6 au 12 août, à Berlin. Nous donnerons ultérieurement des détails sur l'organisation de ce Congrès.

Notre collaborateur M. Xénopol, professeur à l'Université de Jassy, doit faire l'hiver prochain, à la Sorbonne, douze leçons sur la théorie de l'histoire.

Nous avons reçu les brochures suivantes : Rudolf Eucken, *Philosophie der Geschichte*, tirage à part du tome VI (*Systematische Philosophie*) de la première section de l'encyclopédie nouvelle, *Die Kultur der Gegenwart*; Paul Lafargue, *La méthode historique de Karl Marx*, Librairie du parti socialiste (S. F. I. O.) ; Benedetto Croce, *Reduzione della filosofia del diritto alla filosofia dell'economia*, mémoire lu à l'Academia Pontaniana ; Salomon Reinach, *La Gaule personnifiée*, Paris, Champion, 1907 ; Lucien Febvre, *Un secrétaire d'Érasme, Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté*, Extrait du *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français* ; G. Desdevises du Dezert, *Un procès d'inquisition au seizième siècle, Le procès de Fray Luis de Leon*, Extrait de la *Revue d'Auvergne*.
